

Modalités de contrôle des connaissances 2011/2012

Les études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste ont une durée de 4 ans.

La formation comprend :

- des enseignements théoriques

- des enseignements dirigés

- des stages pratiques

- des entretiens individuels (projet pédagogique personnalisé)

- un mémoire de fin d'études

Les enseignements sont organisés sous forme de modules.

Les examens sont partiels ou terminaux.

- Examens

Le contrôle des connaissances donne lieu à 2 sessions par an dont les modalités sont identiques. Les dates des 2 sessions sont fixées chaque année par la direction des études. Les épreuves portent sur les enseignements dispensés au cours de l'année universitaire.

L'étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles.

- 1^{ère} session : à la fin des enseignements (février et juin).

- 2^{ème} session « de rattrapage » pour les modules non validés lors de la 1^{ère} session (septembre).

Les matières sont regroupées en 16 modules. Toutes les matières sont notées sur 20.

La validation du module est acquise à la 1^{ère} session si la moyenne obtenue dans les différentes matières du module est supérieure ou égale à 10/20.

Dans le cas contraire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session les matières où la note de 10/20 n'a pas été obtenue.

Toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire et oblige l'étudiant à repasser cette matière, ainsi que les matières dans lesquelles les notes obtenues sont inférieures à 10/20, de façon à obtenir la moyenne au module.

Lors de la 2^{ème} session, l'étudiant annule les notes inférieures à la moyenne obtenues lors de la 1^{ère} session dans les matières repassées.

L'admission dans l'année supérieure est autorisée sous réserve que l'étudiant n'ait pas plus de 2 modules non validés. En cas de redoublement, les modules validés restent acquis.

L'échec à quatre sessions consécutives d'une même matière entraîne l'éviction des études sauf dérogation du jury.

L'éviction définitive est communiquée à l'ensemble des écoles d'orthophonie.

Les étudiants doivent obligatoirement se présenter à la totalité des épreuves (sauf dispenses autorisées ; les demandes de dispenses devront être présentées lors du mois qui suit la rentrée et seront étudiées par la direction des études au cas par cas).

Les examens peuvent être de plusieurs types :

- contrôle continu validé par la présence au cours.
- examen oral validé par une note sur 20.
- examen écrit de 1 ou 2 heures comportant : question rédactionnelle (QR) et/ou question à réponse ouverte et courte (QROC) et/ou question à choix multiple (QCM).
- rapport de stage noté sur 20
- dossier noté sur 20

Dans les dossiers comme dans les rapports de stage et les copies d'examens, il sera tenu compte de la forme des écrits, notamment de l'orthographe.

- Jurys

Jurys d'examens :

Aux jurys d'examens sont conviés les enseignants de chaque année d'études responsables d'examens.

Les jurys sont présidés par le directeur de l'école d'orthophonie et comprend les directrices pédagogiques et un représentant des enseignants.

Le jury a seul pouvoir, lors de la délibération, d'arrêter définitivement les notes attribuées aux épreuves.

Le jury se réunit après chaque session d'examen.

L'étudiant peut consulter ses propres copies auprès des directrices d'études après l'affichage des résultats pendant le mois qui suit cet affichage, et pendant un an, en présence du correcteur, sur demande écrite, auprès du secrétariat. Cette consultation n'est pas de nature à entraîner, en cas de contestation de la note, sauf erreur matérielle, la remise en cause, ni de celle-ci, ni du résultat final de l'examen. Il ne sera procédé en aucun cas à une nouvelle appréciation de la copie après délibération du jury.

Les décisions de ce dernier sont irrévocables.

Jury de soutenance du mémoire de fin d'études

Ce jury est composé au minimum de 3 personnes dont l'une est obligatoirement orthophoniste. Il comprend un président de jury, un directeur de mémoire et un rapporteur représentant le responsable du centre de formation. Dans ce jury doit figurer un enseignant spécialiste du domaine de recherche concerné.

Le directeur du mémoire ainsi que le projet de mémoire sont validés par le jury d'examen.

L'ensemble des membres du jury doit être physiquement présent lors de la soutenance.

Le jury de mémoire est indépendant du jury d'examen et doit être validé par les directrices pédagogiques.

A l'issue de la soutenance, l'admission ou l'ajournement du candidat est prononcé après délibération du jury qui porte un jugement sur les travaux du candidat et sur son aptitude à les situer dans leur contexte scientifique. L'admission peut donner lieu à l'attribution de l'une des mentions suivantes : passable, honorable ou très honorable. Le président du jury établit un rapport de soutenance contresigné par l'ensemble des membres du jury.

En cas de « mention passable », le mémoire ne figure pas en bibliothèque.

Enseignements dispensés

Le programme des connaissances exigées est fixé conformément à l'arrêté ministériel de 1997. L'enseignement comprend au total sur les 4 années d'études :

- 1363 heures d'enseignement théoriques et de TD
- 900 h de stages

Liste des modules dispensés sur les 4 années :

Module 1 : sciences du langage

Module 2 : organisation du système scolaire

Module 3 : psychologie

Module 4 : ORL et ophtalmologie

Module 5 : neurologie – aphasiologie et neuropsychologie

Module 6 : psychiatrie

Module 7 : phoniatrie

Module 8 : surdit 

Module 9 : anglais – informatique – méthodologie - recherche

Module 10 : d ontologie – l'orthophonie dans le syst me de sant 

Module 11 : langage  crit (Dyslexie Dysorthographie Dysgraphie)

Module 12 : bilan et entretien – d pistage et pr vention.

Module 13 : chirurgie et orthophonie, orthodontie.

Module 14 : Dyscalculie.

Module 15 :  ducation pr coce - r education des divers handicaps du jeune enfant.

Module 16 : langage oral.

1^{ère} année d'études

Enseignements théoriques et TD : 401h

stages : 190h

	Volume horaire	Examen	Type d'épreuve
<u>Module 1 : sciences du langage</u> -Mme Frumholz	30h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Mme Delhay	18h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-M.Sock – Mme Sock -Mme Madeleni	45h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
<u>Module 2 : organisation du système scolaire</u> -Mme Riedel -Mme Boncourt -M. Muller -M. Schneider -M.Daubard	3h 6h 2h 2h 12h	5 rapports de stage	Dossiers validés en 2 ^{ème} année
<u>Module 3 : psychologie</u> -Mme Reder -Mme Demont	12h 18h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-M. Raffy -Mme Kauffmann	10h 6h		
<u>Module 4 : ORL et ophtalmologie</u> -Dr Schultz -Dr Charpiot	44h	Écrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Dr Abry	2h		

<u>Module 5 : neurologie</u> - Equipe du Pr Tranchant	49h	Écrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
<u>Module 6 : psychiatrie</u> -Dr Gras-Vincendon -Dr Ebtinger	30h 18h	Ecrit 2h Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC QR, QCM et/ou QROC
<u>Module 7 : phoniatrie</u> -Dr Péri	20h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Mme Reverdy	2h		
<u>Module 8 : surdit�</u> Dr L�vy	20h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
<u>Module 9 : anglais, m�thodologie et recherche et informatique</u> -Mme Romain -Mme Nafziger -M. Meyer -Anglais : laboratoire de langues	2h 2h 14h 20h		C2i Validation de parcours

<u>Module 10 : déontologie-l'orthophonie dans le système de santé</u> -Pr Ludes -Dr Velten	6h 8h		
------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	--	--

Stages obligatoires :

- 30h en crèche
- 30h en maternelle
- 30h en CP
- 30h en CM
- 30h en structure spécialisée de l'éducation nationale : CLIS, CLAD, RASED, SEGPA, classe spécialisée institutionnelle.
- 20h d'observation auprès d'un orthophoniste en cabinet libéral.
- 20h d'observation auprès d'un orthophoniste en institution ou milieu hospitalier.

Les 5 stages « éducation nationale et crèche » font chacun l'objet d'un compte-rendu de stage (5 à 10 pages) qui sera rendu à l'école d'orthophonie au plus tard le 31 mars de la 2^{ème} année d'études et validé par le jury d'examen de 2^{ème} année.

Les rapports de stage seront notés sur 20 ; toute note inférieure à 10/20 obligera l'étudiant à représenter un rapport à la 2^{ème} session de rattrapage. Celui-ci doit alors être rendu à l'école au plus tard le 02 septembre suivant.

Une absence de validation des stages et des rapports de stage de 1^{ère} année à l'issue de la 2^{ème} année entraînera un redoublement de la 2^{ème} année.

Pour être admis en 2^{ème} année, l'étudiant ne doit pas dépasser 2 modules non validés à la suite des 2 sessions.

Dans le cas où le nombre de modules échoués est supérieur à 2, l'étudiant est contraint au redoublement.

En cas de redoublement, les modules échoués sont à repasser dans leur totalité. Les stages et modules validés restent acquis.

2^{ème} année d'études

Enseignements théoriques : 382 heures de cours théoriques et de TD + stages

	Volume horaire	Examen	Type d'épreuve
<u>Module 3 : psychologie</u> -Mme Kauffmann -Mme Spiess -Mmes Hiss et Labelle	6h 10h 8h	écrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
<u>Module 5 : neuropsychologie et aphasiologie</u> -équipe Dr Blanc	58h	écrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
<u>Module 7 : phoniatrie</u> -Mme Dahl -Mme Péri <hr/> -Mme Reverdy -Mme Daune	6h 20h <hr/> 3h 6h	Contrôle Continu Ecrit 2h <hr/> Contrôle Continu Contrôle Continu	Présence en cours obligatoire QR, QCM et/ou QROC <hr/> Présence obligatoire au cours
<u>Module 8 : surdit�</u> -Equipe Bruckhof -Mme Dollfus -M. Meykuchel -Mme Damy <hr/> -Pr Gentine -Mme Guiller�	14h 2h 24h 15h <hr/> 4h 10h	Ecrit 2h Contrôle continu Contrôle continu <hr/> Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC Présence obligatoire au cours <hr/> QR, QCM et/ou QROC
<u>Module 9 : méthodologie et recherche</u> -Anglais : laboratoire de langues - Statistiques : M.Meyer	40h 4h	Validation de parcours	

<u>Module 11: langage écrit</u>			
-Mme Frumholz	12h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Mme Demont	18h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Mme Marie	5h		
-Mme Stein	6h		

	Volume horaire	Examen	Type d'épreuve
<u>Module 12 : Bilan/entretien – dépistage/prévention</u>			
-Mme El Malek	6h		
-Mme Dussourd	4h		
-Mme Studter	2h		
-Mme Houzelle	2h		
<u>Module 13 : chirurgie et orthophonie, orthodontie</u>			
-M. Grollemund	10h		
- Pr Kauffmann-Chevalier	2h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Equipe Colmar	20h		
<u>Module 14 : dyscalculie</u>			
-Mme Denis-Faerber	10h		Dossier
-Mme Stroh	4h		présence obligatoire aux cours
<u>Module 15 : éducation précoce + divers handicaps</u>			
-Dr De St Martin	8h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-M. Hiebel	3h		
-Mme Fernbach	16h (dont 2h visite CEP)	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Dr Alembik + Dr Doray	2h		
<u>Module 16 : langage oral</u>			
-Mme Heili-Lacan	14h	Ecrit 1h	QR, QCM et/ou QROC
-M. Hillmeyer	6h	Ecrit 1h	QR, QCM et/ou QROC
-Mme Latour	2h		

Stages : à partir de la 2^{ème} année et jusqu'à la fin des études, un nombre d'heures de stages obligatoires dans chaque pathologie est exigé. Les stages sont effectués auprès de maîtres de stage agréés par l'école et organisés par l'étudiant en fonction de son emploi du temps et selon le nombre d'heures obligatoires suivant :

Stages cliniques

Nombre d'heures de stage à effectuer en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année

➤ PATHOLOGIES

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - <u>Langage écrit</u> | 180h |
| • dyslexie | |
| • dysorthographe | |
| • dysgraphie | |
| - <u>Dyscalculie et troubles du raisonnement logico-mathématiques</u> | 20h |
| - <u>Langage oral</u> | 140h |
| • troubles de l'articulation | |
| • retard/trouble de la parole | |
| • retard/trouble du langage – dysphasie | |
| • bégaiement | |
| - <u>Handicaps</u> | 60h |
| • IMOC | |
| • Déficience mentale | |
| • Surdit  | |
| • Maladies g n tiques | |
| • Autisme | |
| • Autres | |
| - <u>Troubles sph re ORL</u> | 60h |
| • Laryngectomies : 20h
et chirurgies ORL | |
| • D glutition atypique | |
| • R education v lo – tubo – tympanique | |
| • Insuffisance v laire | |
| • Division palatine | |
| • Dysphagie (adulte – enfant) | |
| - <u>Voix</u> | 20h |
| • Dysphonie fonctionnelle | |
| • Dysphonie organique
chez l'adulte et/ou l'enfant | |
| - <u>Troubles neurologiques</u> | 100h |
| • aphasie | |
| • dysarthrie | |
| • traumatisme cr nien | |
| • maladies neuro d g n ratives (SLA – SEP – d mences – Parkinson...) | |
| • dysphagie | |
| • Troubles des fonctions sup rieures
(m moire, attention, fonctions ex cutives...) | |
| - <u>Stomatologie – orthodontie :</u> | 10h |
| (En cabinet lib ral ou en service hospitalier de stomatologie) | |

➤ **STAGES EN INSTITUTION**

- Stage dans un service de psychiatrie infantile **1 sem. ou 30 h**
- IME, ITEP, (déficience mentale, trouble du comportement) **1 sem. ou 30h**
- Institut d'enfants sourds **1 sem. ou 30h**
- Maison de retraite **1 sem. ou 30h**

A l'issue de chaque stage, l'étudiant rend une attestation validant le nombre d'heures de stages. En cas de non-validation par le maître de stage, l'étudiant doit recommencer son stage. A la fin de la 4^{ème} année, et pour valider la fin de ses études par le jury d'examen, l'étudiant doit avoir validé l'ensemble de ses stages, ainsi que avoir rédigé 5 rapports de stage : un rapport de stage obligatoire sur l'une des 4 structures institutionnelles (psychiatrie infantile, surdit , maison de retraite, IME-ITEP) et 4 rapports de stage au choix parmi les pathologies suivantes : langage  crit, dyscalculie, langage oral, handicaps, troubles de la sph re ORL, voix, troubles neurologiques, stomatologie/orthodontie.

Les rapports de stage sont lus, corrig s et valid s par des ma tres de stage agr e s par l' cole. La validation se fait par une note sur 20. L' tudiant a le choix de faire corriger ses rapports de stage par des ma tres de stage agr e s de son choix, pas plus de 3 rapports chez un correcteur ext rieur, 2 rapports devant obligatoirement  tre corrig s par l' cole. Auquel cas, il devra les remettre   l' cole au plus tard le 31 mars ou le 01 septembre de la 4^{ème} ann e d' tudes.

Pour  tre admis en 3^{ème} ann e, l' tudiant ne doit pas d passer 2 modules non valid s   la suite des 2 sessions.

Dans le cas o  le nombre de modules  chou s est sup rieur   2, l' tudiant est contraint au redoublement.

En cas de redoublement, les modules  chou s sont   repasser dans leur totalit . Les stages et modules valid s restent acquis.

Tous les stages de 1^{ère} ann e doivent avoir  t  faits et valid s.

Tous les rapports de stages de 1^{ère} ann e doivent avoir  t  r dig s et valid s par le jury de 2^{ème} ann e.

Dans le cas contraire, l' tudiant est contraint de redoubler sa 2^{ème} ann e, en gardant le b n fice des stages d j  effectu s et des examens valid s.

3^{ème} année d'études

Enseignements théoriques : 448 heures de cours théoriques ou T.D. + stages

	Volume horaire	Examen	Type d'épreuve
<u>Module 3 : psychologie</u>			
-Mme Thévenot -Mme Razon	9h 3h	écrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Mme Kauffmann -Mme Huez	9h 15h	Contrôle continu Contrôle continu	Présence obligatoire aux cours
<u>Module 5 : aphasiologie</u>			
-Equipe Dr Blanc	47h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
<u>Module 6 : psychiatrie</u>			
-Dr Steinberg ou -Dr Boussidan	14h		Dossier Présence obligatoire aux cours
<u>Module 7 : phoniatrie</u>			
-Mme Daune	6h	Contrôle continu	Présence obligatoire aux cours
-M.Lorrain	9h	Contrôle continu	Présence obligatoire aux cours
-Mme Reverdy	3h	Contrôle continu	Présence obligatoire aux cours
<u>Module 8 : surdit�</u>			
-M. Meykuchel -Mme Damy	24h 8h	Contrôle continu-oral Contrôle continu-oral	Présence obligatoire aux cours Présence obligatoire aux cours
-Mme Orion	10h	Examen	
-Mme Jung-Hess	6h	commun	
-Mme Risler	12h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Mmes Lingk et Richard	12h		
-Mme Palmers	4h		

<u>Module 9 : méthodologie et recherche</u> -Mme Frumholz -Mme Romain -Anglais : laboratoire de langues	10h 4h 20h	CLES	N'entre pas dans la validation du diplôme
<u>Module 11 : langage écrit</u> -Mme Frumholz -Mme Meyer -Mme Stein -Mme Doll	12h 12h 10h 6h	écrit 2h écrit 2h	QR, QCM et/ou QROC QR, QCM et/ou QROC
<u>Module 12 : bilan/prévention/entretien</u> -Mme El Malek -Mme Thuillier -Mme Dussourd -Mme Angelmann	6h 22h 4h 4h	Contrôle continu	Présence obligatoire aux cours
<u>Module 13 : chirurgie et orthophonie, orthodontie.</u> -Mme Neumeister -Mme Landmann	10h 8h	Ecrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
<u>Module 14 : dyscalculie</u> -Mme Stroh -Mme Denis-Faerber	6h 10h	Ecrit 2h examen commun	QR, QCM et/ou QROC
<u>Module 15 : éducation, précoce, rééducation des divers handicaps</u> -Mme Andry -Mme Dussourd -Mme Denni-Krichel -Mme Gottentiene -Mme Angelmann -M.Krantz -Mme Claudel -Mme Janssen	14h 10h 9h 3h 16h 2h 4h 4h	écrit 2h écrit 2h écrit 2h	QR, QCM et/ou QROC QR, QCM et/ou QROC QR, QCM et/ou QROC

<u>Module 16 : langage oral</u>			
-Mme Heili-Lacan	12h	écrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Mme Latour	4h	écrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Mme Houzelle + Mme Villemin	24h	écrit 2h	QR, QCM et/ou QROC
-Mme Trautmann	9h		
-Mme Thuillier	2h		

Stages : mêmes modalités qu'en 2^{ème} année

Projet pédagogique personnalisé :

Temps d'entretien individuel (sur rendez-vous) avec les étudiants de 3^{ème} année qui le souhaitent avec les responsables pédagogiques de l'école permettant de mettre en place et/ou de suivre le projet de recherche du mémoire de fin d'études.

Projet de mémoire :

A l'issue de la 3^{ème} année, l'étudiant présente son projet de recherche en vue du mémoire de fin d'études. Pour cela, il rédige une dizaine de lignes dactylographiées sur le document « projet de mémoire » en y précisant le nom du directeur de mémoire. Ce document doit être rendu au plus tard une semaine avant la date du jury. Le projet est lu et validé par le jury de la 1^{ère} session d'examen. En cas de non validation, l'étudiant doit rédiger à nouveau son sujet pour le jury de la 2^{ème} session après avoir pris connaissance des raisons de la non validation de la part du jury auprès des directrices pédagogiques.

Dans le cas où le projet de mémoire est une 2^{ème} fois rejeté, l'étudiant ne peut alors présenter son mémoire l'année suivante. Il est alors contraint de représenter son projet de mémoire à la 1^{ère} session d'examen de la 4^{ème} année, sans redoublement de la 3^{ème} année mais avec réinscription obligatoire.

Dans tous les cas, un délai de 6 mois est obligatoire entre la date de validation du projet de mémoire et la date de soutenance.

Pour être admis en 4^{ème} année, l'étudiant ne doit pas dépasser 2 modules non validés à la suite des 2 sessions.

Dans le cas où le nombre de modules échoués est supérieur à 2, l'étudiant est contraint au redoublement. En cas de redoublement, les modules échoués sont à repasser dans leur totalité. Les stages et modules validés restent acquis.

4^{ème} année d'études

Enseignements théoriques et TD : 132 heures + stages

Elle comporte 3 périodes d'enseignement réparties sur l'année scolaire :

- 3 semaines en octobre (27.09.2010 au 16.10.2010)
- 3 semaines en janvier (03.01.2011 au 22.01.2011)
- 3 semaines en mars (07.03.2011 au 26.03.2011)

La validation de la 4^{ème} année d'études se fait par la validation au jury des 5 rapports de stage obligatoires à rendre.

- langage écrit :

-Mme Misslin : 6h (ateliers d'écriture)

-Mme Marie : 8h (PRL)

- dyscalculie :

- Mme Stroh : 15h

- langage oral :

-Mme Latour : 20h

-Mme Paire (AAD) : 2h

-Mme Nafziger (DNP) : 3h

- surdit  :

-Mme Crouzier : 3h (proth ses auditives)

- chirurgie et orthophonie :

- Pr sentation des proth ses phonatoires (laboratoires Collin) : 2h

- voix :

-Mme Klein-Dallant : 12h

- Installation en libéral :
 - Mme Glomeau : 2h
 - Mme Dussourd : 2h

- Rééducation des handicaps :
 - Mme Angelmann : 8h
 - Mme Taulelle (Padovan) : 3h

- Neurologie :
 - Mme Moris : 13h30
 - Mme Mazas-Baraquin : 6h
 - Dr Blanc : 2h

- Orthophonie et kinésithérapie :
 - Mme Lastérade de Chavigny : 16h30

- Psychiatrie :
 - Dr Boussidan : 2h

- Méthodologie-déontologie :
 - Pr Ludes : 6h

- Projet individuel personnalisé
 - Bibliothèque (Mme Romain) : 2h initiation logiciel Zotero + RV individuels pris par l'étudiant à sa demande auprès de la bibliothèque (mémoire fin d'études).
 - Entretien individuel pour chaque étudiant de 4^{ème} année avec les directrices d'études permettant de faire le décompte des heures de stage et rapports de stage en vue de la validation des 4 années d'études.

Stages : suite à effectuer.

Mémoire de fin d'études

Au cours de la dernière année d'études, **seuls les étudiants ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques** peuvent présenter leur mémoire de fin d'études.

Les étudiants peuvent présenter le mémoire au plus tard à la fin de l'année universitaire suivante, sauf dérogation du jury de fin d'études.

Cf. doc.joint

Diplôme : « *Certificat de capacité d'orthophoniste* »

La validation finale des 4 années d'études est obtenue si tous les examens sont validés, tous les stages effectués, tous les rapports de stage rendus et validés par les sessions d'examen.

Le certificat de capacité d'orthophoniste est obtenu par validation du jury d'examen de la 4^{ème} année d'études et du jury de mémoire de fin d'études.